

Entre science et politique : les politiques du savoir dans le monde associatif

Between science and politics: Social knowledge in the community sector

Yves Lochard et Maud Simonet-Cusset

Numéro 50, automne 2003

Société des savoirs, gouvernance et démocratie

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/008283ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/008283ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1204-3206 (imprimé)

1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lochard, Y. & Simonet-Cusset, M. (2003). Entre science et politique : les politiques du savoir dans le monde associatif. *Lien social et Politiques*, (50), 127–134. <https://doi.org/10.7202/008283ar>

Résumé de l'article

Depuis les années 1980, il est possible d'identifier un mouvement général du monde associatif vers la production de savoirs propres et une reconnaissance institutionnelle de cette contribution à l'observation sociale. L'analyse des discours et des pratiques des acteurs met en évidence une diversité de politiques des savoirs : des politiques qui se définissent dans un double rapport au monde scientifique d'une part, et à l'État de l'autre, et qui, dans leur diversité, sont traversées par une même tension : celle de la coexistence et de l'articulation d'une logique de l'action et d'une logique de la connaissance.

Entre science et politique : les politiques du savoir dans le monde associatif

Yves Lochard et Maud Simonet-Cusset

Longtemps considérées comme douées de savoir-être ou détentrices de savoir-faire, les associations tendent depuis une vingtaine d'années à se définir également comme productrices de savoirs. Elles siègent avec les chercheurs dans les observatoires économiques et sociaux institués par l'État, conduisent des enquêtes statistiques et des études qui complètent et parfois interpellent les résultats et les méthodes de la recherche académique. Ainsi, au-delà du « magistère moral » que leur confère leur action quotidienne, elles ont fait montre d'« une véritable capacité d'expertise » (Noblet, 2000 : 135) qui leur vaut d'être convoquées en tant qu'experts dans les processus de construction de la décision publique...

Certes, il paraît difficile de dater précisément cette entrée des associations sur le front du savoir; diffi-

cile de savoir « où faire passer le fil à couper l'histoire » sans tomber dans l'une ou l'autre des « deux illusions qui stérilisent la description historique : l'illusion du “ toujours pareil ” [...] et l'illusion du “ jamais vu ” » (Passeron, 1987 : 130). Que l'on pense aux travaux de Chauvière et Duriez sur les mouvements familiaux dans les années 1940 (1983 et 1985) ou à ceux de Spanou (1991) sur les mouvements de défense de l'environnement dans les années 1970, nombreuses sont les études qui ont souligné, à propos de politiques publiques sectorielles, la contribution déjà ancienne de savoirs issus du monde associatif.

Ce que l'on repère plus précisément depuis le début des années 1980, à travers la mise en place de structures internes aux organisations associatives (services statis-

tiques, services d'études et de recherche) ou d'instances de concertation ou d'évaluation propres à accueillir leur contribution, c'est un processus d'institutionnalisation de l'acteur associatif comme acteur *spécifique* de l'observation sociale. Plus que le mouvement de production de savoirs par les associations, c'est donc le processus de reconnaissance institutionnelle dont ce savoir fait *en tant que tel* l'objet qui paraît significatif historiquement.

Dans la littérature associative, mais aussi parfois dans la littérature administrative qui lui en donne volontiers acte, deux arguments principaux sont invoqués pour plaider en faveur de la prise en compte et de la reconnaissance des savoirs produits par l'acteur associatif. En premier lieu, l'utile contribution que la pluralité des sources de savoir apporte à la vie démocratique et à

l'animation du débat économique et social. On argue ensuite des qualités propres dont ces savoirs issus du monde associatif seraient dotés. Aux « grands nombres » de la statistique d'État, les savoirs associatifs opposeraient les atouts du local, de données recueillies au plus près des gens et notamment des victimes du malheur social. Ils préfigureraient ce que P. Noblet, de la Direction générale de l'action sociale, désigne comme un « embryon d'un observatoire national à caractère associatif » (Noblet, 2000 : 142). Si on ne reconnaît pas nécessairement à ces données la robustesse de la recherche institutionnelle et universitaire, elles peuvent se prévaloir d'être immédiatement disponibles et de ne pas subir les décalages qui affectent bien souvent les recherches académiques. Ancrés dans l'expérience, ces savoirs seraient habiles à capter le concret et le vécu et relèveraient de ce fait un défi à la fois méthodologique et démocratique.

Un double défi que les associations sont pourtant loin de formuler dans des termes homogènes. Ainsi, s'il est possible d'identifier un mouvement général du monde associatif vers la connaissance et

une reconnaissance institutionnelle croissante de son accès à ce domaine du savoir, dès que l'on analyse et confronte¹ les discours et les pratiques des acteurs de ce monde, ce n'est pas une politique du savoir mais bien une diversité de politiques que l'on peut identifier. Tant au niveau de la production que de la diffusion ou des usages de ces savoirs, chacune de ces étapes de la politique du savoir est l'occasion plus que de nuances, de divergences comme nous l'illustrerons en première partie.

Ces écarts, s'ils ne débouchent pas forcément sur des débats publics, n'en sont pas moins importants et significatifs. Ils révèlent les rapports complexes et pluriels du monde associatif à l'État et au monde scientifique, les deux grands dispensateurs de la légitimité dans ce domaine du savoir (deuxième partie).

Des politiques du savoir...

Nous nous proposons de confronter ici les politiques du savoir de quatre associations reconnues à divers titres pour leur capacité d'expertise :

— le Secours catholique, créé en 1946, qui regroupe plus de 70 000 bénévoles et mène depuis les années 1980 ses propres études sur les « situations » de pauvreté. À partir de 1982, le Secours catholique publie annuellement ses *Statistiques des accueils* via son Service des études;

— l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux), créée en 1947, qui regroupe près de

7000 établissements et services sanitaires et sociaux. L'association, véritable « ministère privé des Affaires sociales » au dire de certains, est passée dans ses rapports avec l'État d'une opposition public-privé « à une reconnaissance mutuelle et à une participation [...] aux circuits décisionnels » (Argoud, 1992 : 94);

— le Réseau d'alerte inégalités (RAI), qui naît en 1997 du regroupement de plusieurs associations (Droit au logement, Points cardinaux, etc.) et syndicats (CGT, CFDT et des syndicats du Groupe des dix), et publie rapidement un indicateur des inégalités sociales, le BIP 40. Cet indicateur ambitionne de saisir les phénomènes d'exclusion dans un contexte d'inégalités sociales et d'apprécier les évolutions de ces phénomènes en fonction non seulement des conjonctures mais aussi des mesures gouvernementales, des politiques et de leurs effets. Il intègre à cette fin une série de données statistiques concernant le travail, l'emploi, les revenus et salaires, le logement, l'éducation, la santé et la justice, et permet de saisir les inégalités sociales en termes de revenus mais aussi de santé, de logement ou d'éducation;

— enfin le GISTI (Groupe d'information et de soutien aux immigrants), qui voit le jour en 1972 et se définit comme « une association spécialiste du droit des étrangers [qui] met son savoir à la disposition de ceux qui en ont besoin ». Comme il est précisé dans l'article 1 du statut de l'association, le GISTI a notamment pour objet « de réunir toutes les informations sur la situation juridique, économique et

sociale des travailleurs immigrés et de leurs familles» et «d'informer les étrangers des conditions de l'exercice et de la protection de leurs droits». Cette information se fait notamment par la diffusion de brochures et de formations juridiques dans le monde associatif et en direction du personnel de certains services publics.

Complément de l'action associative dans le cas du Secours catholique et de L'Uniopss, le savoir apparaît davantage comme le *fondement* de celle-ci dans le cas du GISTI et du RAI. Dans le premier cas, la ressource cognitive est une ressource supplémentaire permettant de renforcer les actions entreprises et leur crédibilité. La mise en place progressive d'une enquête quantitative, aujourd'hui gérée par un véritable service statistique réunissant professionnels et bénévoles, a, en effet, permis au Secours catholique de mieux connaître ses accueillis, afin d'améliorer leur prise en charge mais aussi d'asseoir sur des chiffres les revendications formulées par l'association en direction des pouvoirs publics. Les données statistiques sont alors un appui à ce que le Secours catholique dénomme «l'action institutionnelle», qui est une forme de lobbying en faveur des déshérités. Le RAI, en se définissant comme un «travailleur intellectuel collectif», ou le GISTI, en se positionnant au moins autant comme un expert juridique *dans* le monde associatif que comme un expert juridique *du* monde associatif, mettent pour leur part la dimension cognitive au cœur de l'action. Consubstantielle à l'action, elle en est indissociable.

Cette première opposition se décline d'ailleurs sur un plan historique: si le savoir vient s'ajouter aux ressources déjà mobilisées par le Secours catholique et les associations du secteur sanitaire et social représentées par l'Uniopss, il est, dès l'origine, une dimension essentielle du projet fondateur du GISTI et du RAI. Il s'agissait pour la première association de «défendre les immigrés en leur offrant l'expertise nécessaire en matière juridique» et pour la seconde de «décrypter, traduire et analyser les textes et circulaires portant sur les questions sociales».

Les destinataires et donc les usages envisagés pour ces savoirs diffèrent alors considérablement dans les deux cas de figure présentés: l'association productrice de connaissances et les services politico-administratifs avec lesquels elle entre en relation dans le cas du Secours catholique et de l'Uniopss, le public auquel elle s'adresse et le maillage interassociatif dans lequel elle est intégrée pour le GISTI et le RAI. Certes, les institutions politiques et scientifiques productrices de savoirs apparaissent toujours comme un destinataire plus ou moins direct des savoirs élaborés ou mis en forme dans le cadre de la structure associative mais elles le sont davantage sur un mode *contributif* dans le premier cas, et sur un mode *alternatif* dans le second. Le savoir, complément de l'action associative pour le Secours catholique et l'Uniopss, est conçu comme un savoir complémentaire, s'ajoutant au savoir institutionnel. Il se pose plutôt comme un autre savoir (le BIP 40, contre la mesure de la pauvreté et de l'exclusion

proposée notamment par l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale) dans le cas du RAI ou un autre usage du savoir (la connaissance du droit comme arme contre ses interprétations abusives) dans le cas du GISTI. Cet «autre» savoir s'appuie alors sur une légitimité proche des productions ou interprétations cognitives auxquelles il se confronte, ne serait-ce que par le statut de ceux qui le produisent et le mobilisent... La présence des «doubles casquettes», chercheurs, avocats, fonctionnaires *et* militants, est en effet dans cette seconde figure de l'expertise associative plus significative que dans la première; elle en est même, à bien des égards, une condition à la fois nécessaire et fondatrice.

Que l'on s'intéresse à la place du savoir dans le répertoire d'action de l'association, aux représentations qu'elle se fait de son usage et de son utilité, à la nature de ces savoirs et au-delà à l'identité de ceux qui les construisent et (ou) les mobilisent, l'analyse comparée des rapports au savoir des quatre associations rapidement présentées ci-dessus met bien en lumière une diversité de politiques du savoir dans ce monde. Cette diversité s'inscrit dans un espace borné par deux figures idéal-typiques: celle de l'expert et celle du contre-expert, deux figures sociologiques qui sont aussi des figures sociales. Si elles peuvent permettre au sociologue de penser et d'ordonner la réalité, nécessairement plus complexe, de ces politiques du savoir, elles constituent aussi, de manière plus ou moins explicite, des référents à partir desquels les acteurs associatifs définissent et

construisent leur propre rapport au savoir. Un rapport au savoir qui se définit et se construit nécessairement en relation avec le monde politique et le monde académique.

... entre science et politique

Si l'on peut légitimement considérer le savoir comme une ressource, à bien des égards nouvelle, du mouvement associatif, il ne constitue pas une ressource qu'il suffirait de mobiliser, un capital qu'il pourrait faire fructifier par lui-même et indépendamment des autres composantes du monde social. Le savoir n'est pas un moyen comme les autres dans l'éventail à la disposition de l'action collective. Se déclarer « sachant », sinon savant, n'aurait aucune signification si l'on n'est pas reconnu comme tel. Or cette nécessaire reconnaissance de l'association comme acteur cognitif ne peut s'obtenir indépendamment d'une interaction avec l'État et le monde de la recherche académique, qui sont historiquement détenteurs d'un pouvoir de consécration dans ce domaine.

Vis-à-vis du premier, les associations se sont trouvées dans une

double attitude. La première a consisté à mettre en cause, parfois à dénoncer, un monopole de la connaissance. Les grandes institutions de la comptabilité nationale (INSEE, INED...) ont longtemps été l'objet d'une suspicion de la part du mouvement associatif, qui les invitait à renoncer à leur hégémonie sur la statistique publique, à s'ouvrir à des méthodes plus qualitatives, à des collaborations avec d'autres acteurs sociaux. En même temps qu'il mettait en cause cette propension de l'État au monopole, le mouvement associatif lui adressait donc parallèlement la sollicitation d'en être reconnu. Il lui adressait une demande que soient pris en compte les savoirs nés en son sein, les « savoirs de la société civile », et sollicitait que voient le jour des institutions collégiales d'un nouveau type qui réuniraient une composante administrative, des experts reconnus du monde universitaire et des représentants du monde associatif. On voit cheminer, dès les années 1980, cette revendication de participer à la construction des politiques sociales à travers les commissions du Plan² et celles du Conseil économique et social, et plus largement dans les nombreuses prises de position des associations³ sur ce sujet. La création de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale dans le cadre de la loi de juillet 1998 contre les exclusions témoigne de la reconnaissance par les pouvoirs publics de cette revendication d'une « connaissance à plusieurs voix : celle des grandes institutions de la statistique et de la recherche, celle des acteurs engagés, celle de l'expérience vécue »

(Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2000).

Ce positionnement sur le front du savoir contraint également le monde associatif à se situer face à une autre légitimité, celle du monde scientifique. En effet, se poster sur ce front, c'est entrer dans un territoire où d'autres les ont précédés et ont assis depuis bien longtemps des légitimités assurées. La production de savoir par les associations engage *a minima* la production d'un discours sur le savoir des savants. Elle conduit bien souvent à des pratiques de collaboration ou d'interpellation.

En investissant ce champ de la connaissance, le mouvement associatif est porté à proclamer sa différence, à demander qu'on lui reconnaisse des fonctions originales, des singularités, des « spécificités méritoires » (François Bloch-Lainé). Il produit de fait et revendique des démarcations avec l'autre savoir, qui sera, selon les situations, dénommé « académique », « institué », « institutionnel », « universitaire ». Le choix de cette politique du savoir ne peut que le placer dans une concurrence avec les savoirs existants et leurs producteurs, moins une concurrence frontale qu'une tension, là encore, qui pousse à la fois à se définir par rapport à, par différenciation avec et à se prononcer sur les bonnes modalités de coopération, « de partenariat »...

Si le fait de produire des connaissances et de chercher à les faire reconnaître engage nécessairement le monde associatif dans un rapport

aux pouvoirs publics et aux institutions de la recherche académique, ce monde se divise quant aux modalités de reconnaissance et aux types et degrés d'institutionnalisation auxquelles elles doivent prétendre.

L'invitation des acteurs associatifs au temple de l'observation sociale ravive ainsi le lancinant débat interne au monde associatif sur sa place toujours discutée par rapport aux pouvoirs publics et à l'État.

Certaines associations acceptent à certains égards d'être auxiliarisées « pour la bonne cause », de fournir un apport statistique complémentaire en atteignant des catégories sociales qui échappent à la statistique publique, les sans-abri par exemple. Ainsi, la Fondation Abbé Pierre était présente parmi d'autres au sein des comités de pilotage d'enquêtes conduites par l'INED sur les personnes sans domicile. Les associations participant à ce comité ont nourri la réflexion méthodologique et éthique, ont facilité les contacts avec ces populations, s'employant, comme on peut le lire dans le rapport de cette étude, à les rassurer. Leur partenariat a été reconnu nécessaire à de telles enquêtes, qui peuvent difficilement se concevoir sans l'appui et le concours effectifs de militants associatifs. On leur sait gré de remplir une fonction de vigie sociale, d'être des « veilleurs » du malheur social⁴.

D'autres associations comme le RAI ont inscrit leur travail intellectuel dans une logique moins consensuelle. Certaines données du BIP 40 (le nombre d'expulsions par exemple) sont conquises, parfois

arrachées à l'appareil administratif et diffusées pour interpeller l'opinion⁵, combattre des effets d'annonce. Comme l'écrit un porte-parole de ce mouvement : « nous considérons que l'absence de connaissances sérieuses sur la question de l'exclusion aujourd'hui permet aux pouvoirs publics de mener en quelque sorte une politique de l'autruche et favorise un traitement ponctuel d'affichage au détriment d'un traitement sur le fond »⁶.

À l'égard de l'acteur scientifique lui aussi, il serait excessif de se satisfaire de l'expression englobante de « monde associatif ». Si l'on peut discerner des attitudes partagées par l'ensemble de ce monde, au sein de celui-ci, les divergences sont tout aussi marquées que vis-à-vis de l'État.

Pour certains, construire ses propres savoirs n'équivaut pas à dénier leur validité aux savoirs académiques, ni même à entrer dans une improbable compétition pour une quelconque suprématie. Ainsi, s'il appelle de ses vœux une reconnaissance de l'expertise citoyenne « en tant que productrice de savoirs pratiques de l'action publique, de savoirs savants mais aussi critiques par rapport à l'institution elle-même, aux institutions », Julien Adda, délégué général de la Conférence des présidents des coordinations associatives (CPCA)⁷ ne nie pas qu'il existe une hiérarchie des savoirs. Revendiquer un espace public d'expertise plurielle, « ça ne doit pas vouloir dire qu'on considère tout sur le même plan. Il faut pouvoir dire que l'expertise universitaire, par exemple, qui est une

expertise d'État, est une expertise supérieure ».

À l'inverse, le mouvement ATD-Quart monde a construit sa doctrine sur l'ambition de faire émerger des savoirs délibérément ignorés du savant ou auxquels il lui serait, du fait même de son statut, interdit d'accéder. Il reviendrait aux « volontaires » de l'association de recueillir ces savoirs enfouis et stigmatisés, ces savoirs non reconnus (« savoirs de vie, savoirs d'action, savoirs spirituels ») qui pourraient ensuite — et ensuite seulement — entrer en dialogue avec les productions de l'Université. On est là sans équivoque dans un conflit de légitimité, dans un affrontement avec les « savoirs des sciences » indûment « survalorisés » qui conduit à opposer les « vrais experts » de la pauvreté, entendons les pauvres eux-mêmes, à « des spécialistes extérieurs à la réalité de la pauvreté » (Godinot, 2001 : 9) et condamnés à en rester à « une connaissance partielle [...] indirecte et purement informative, instructive mais non pas convaincante » (Wresinski, 1991). La position défendue par ATD conduit ainsi cette association à inverser et non à valider la hiérarchie traditionnelle des savoirs.

Au regard, non plus de l'évaluation relative des savoirs produits par les associations et le monde de la recherche, mais de la définition normative de leur modalité de coexistence, l'unanimité est, là encore, loin d'être la règle. Si certaines associations acquiescent à la coexistence, voire plaident en faveur de la confrontation d'une pluralité de catégories afin de pré-

server la spécificité des approches, d'autres, comme l'Uniopss, se fixent comme horizon la construction de catégories communes avec l'administration et les organismes de recherche. Refusant de se cantonner à une position où elle en serait réduite à énoncer (des données ignorées de la statistique administrative) ou à dénoncer, l'Uniopss, comme le rappelle sa revue, «souhaite une observation concertée, associant tous les acteurs du champ, car aucun ne détient seul le bon diagnostic» (Boudet, 2001 : 20).

La création de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale est emblématique des tensions et des controverses que nous venons d'évoquer. Sa brève histoire illustre la diversité des choix associatifs et du sort réservé aux mouvements.

Pour la majorité des plus importantes associations de solidarité, la création de cette instance était l'aboutissement d'une action obstinée de plusieurs années pour faire reconnaître le monde associatif non seulement comme un acteur significatif de l'action sociale opéra-

tionnelle, rôle qu'on ne lui a jamais dénié, mais comme partenaire de la construction et de l'évaluation des politiques sociales. Ces associations y ont donc tout naturellement trouvé leur place.

D'autres ont choisi de décliner l'offre d'y participer, considérant que le rôle des associations n'était pas de contribuer à parfaire les enquêtes de l'observation sociale, en apportant une connaissance plus fine des situations et des publics. Elles s'accordent sur ce point avec une catégorie d'associations non conviées mais qui avaient exprimé des réserves sinon des critiques à l'égard de ce partenariat cognitif. Cette position est bien représentée par l'article de Catherine Lévy, du RAI, et Willy Pelletier, de la Fondation Copernic, dans le journal *Le Monde*. S'y exprime la crainte qu'on en reste à «une description comptable» des phénomènes de pauvreté et que cette instance se contente de reconduire sans les interroger les «catégories les plus routinières de l'action administrative». «Sous beaucoup d'aspects, ajoutent les auteurs, l'Observatoire de la pauvreté apporte ainsi le concours de sa force symbolique spécifique, une caution savante, donnée sous des dehors d'objectivité, à la légitimation des catégories de l'action institutionnelle» (Lévy et Pelletier, 2001).

Conclusion

Comme les quelques exemples rapportés ici en témoignent, le terme de «savoir associatif» désigne des réalisations cognitives pour le moins hétérogènes. Il qualifie aussi bien des témoignages pro-

duits de manière inductive via une compilation d'expériences, des enquêtes quantitatives menées en partenariat avec des institutions de recherche, des catégories d'analyse ou d'interprétation élaborées dans le cadre d'une association, des études à visée évaluative... Dès lors que l'on se penche sur les auteurs de ces savoirs, sur les individus porteurs de cette capacité d'expertise, la diversité paraît encore plus avérée. L'entité «experts associatifs», qui recouvre à la fois les bénévoles du Secours catholique formés à remplir des questionnaires sur les personnes secourues, des salariés de structures d'observation rattachées à certaines associations et des chercheurs et universitaires militant dans tel ou tel mouvement, peut difficilement être présentée comme une catégorie homogène.

Pas plus qu'il n'est homogène, le savoir associatif ne paraît réductible à ce seul monde. L'analyse comparée des structures dans lesquelles ces savoirs sont produits ou mobilisés comme celle des acteurs qui les produisent ou les mobilisent met ainsi en lumière la forte inter-pénétration entre le monde associatif et le monde scientifique dans les processus de construction et de reconnaissance de savoirs associatifs. Ledit savoir associatif est toujours *pour une part* un savoir académique au sens où il doit *a minima* une partie de ses constructions, de ses préalables, de ses données à des emprunts au monde de la recherche institutionnelle. Même lorsqu'il revendique une rupture radicale avec les disciplines académiques, comme dans le cas d'ATD-Quart monde, il ne s'inter-

dit pas de s'inspirer de méthodes mises en œuvre par telle ou telle école ethnologique ou de chercher des garants dans le monde académique qui en valident la qualité⁸. Aussi est-il légitime de se demander dans quelle mesure on peut alors parler d'un savoir spécifiquement associatif, sauf à dire, de façon un peu tautologique, qu'il a reçu l'estampille « association ».

La caractéristique distinctive de ces savoirs associatifs réside sans doute moins dans la qualité ou la nature des productions cognitives issues du monde associatif que dans l'intention même qui a présidé à leur élaboration. Si elle est proche par bien des aspects de l'activité principale autour de laquelle est construit le monde scientifique, la production de savoir par les associations constitue pour une part également un mode d'engagement dans le monde politique, une forme de mobilisation. De façon prioritaire ou subsidiaire, elle s'inscrit *de facto* dans un répertoire, plus ou moins varié et plus ou moins contraint, de ressources pour l'action. Le projet cognitif associatif est ainsi, par définition, indissociable de son encastrement, de son emboîtement dans une logique d'action qui lui préexiste et qui lui donne sens. Articulant la logique du savant et celle du politique, les connaissances que l'expert associatif s'efforce de mettre au jour sont, dans leur intention même, dans leur raison d'être, inséparables d'un projet militant; elles se construisent dans une étroite interdépendance avec cette ambition. Si l'association n'a pas l'exclusivité de la tension créée par l'articulation de ces deux logiques, sa spéci-

ficité réside sans doute dans le fait qu'entre science et politique, sa politique du savoir n'a pas à trancher, mais bien à composer.

Yves Lochar
IRES
GRASS-IRESO

Maud Simonet-Cusset
CNRS
GRASS-IRESO

Notes

- ¹ Le matériau empirique sur lequel s'appuie cet article provient de deux sources. D'une part, de recherches que nous avons menées séparément sur le monde associatif (Simonet-Cusset, 2000; Lochar, 2000). D'autre part, de recherches que nous avons menées ensemble dans le cadre de la préparation et de la codirection d'un ouvrage collectif intitulé *L'expert associatif, le savant et le politique* (à paraître aux Éditions Syllepse). Cet ouvrage réunit des contributions de représentants associatifs et politiques et de chercheurs sur ce thème.
- ² Au cours de la préparation du VIII^e Plan (1981-1985). À l'occasion de la préparation du X^e Plan est reprise la revendication du monde associatif que soit créé un « lieu de discussion des questions de pauvreté et d'exclusion » propre à établir des « diagnostics solides faisant l'objet de larges discussions ».
- ³ « Le besoin d'une structure d'observation sur la pauvreté et l'exclusion sociale a été exprimé récemment sous des formes diverses tant par le Conseil économique et social dans son avis relatif à l'évaluation des politiques publiques de lutte contre la grande pauvreté, que par les principales associations œuvrant sur ce problème et réunies dans le collectif "Alerte" ». *Le Programme de prévention et de lutte contre les exclusions*, Conseil des ministres du 4 mars 1998, p. 68.
- ⁴ *Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*,

2001-2002. La documentation française : 93.

- ⁵ Voir l'article publié dans *Alternatives économiques* en avril 2002.
- ⁶ J.-B. Eyraud, colloque *Statistique publique, évaluation et démocratie* à l'initiative des syndicats CGT et CFDT de l'Insee, 21 mars 2001.
- ⁷ Créée en 1992, la CPCA est officiellement reconnue, depuis 1998, comme l'organisation représentative du monde associatif et son interlocuteur auprès des pouvoirs publics.
- ⁸ Voir de solliciter des « signatures » de personnalités du monde intellectuel bénéficiant d'une reconnaissance (et dont le domaine de compétence peut être assez éloigné du social). Dans le cas d'ATD-Quart monde, citons Michel Serres, Stéphane Hessel, René Rémond.

Bibliographie

- ARGOUD, Dominique. 1992. « L'Uniopss : un "ministère privé des Affaires sociales" ? », *Revue française des affaires sociales*, 3 : 93-104.
- BOUDET, Bernard. 2001. « Pour une observation sociale concertée », *Union sociale*, 145 : 20.
- CHAUVIÈRE, Michel, et Bruno DURIEZ. 1983. *Les mouvements familiaux populaires et ruraux. Naissance, développement, mutations. 1939/1955*. Les Cahiers du GRMF, 1.
- CHAUVIÈRE, Michel. 1985. *L'action familiale ouvrière et la politique de Vichy*. Les Cahiers du GRMF, 3.
- GODINOT, Xavier. 2001. « Savoirs libérateurs et savoirs oppressifs », *Futuribles*, 262 : 5-23.
- LÉVY, Catherine, et Willy PELLETIER. 2001. « Restez pauvres, on vous observe », *Le Monde*, 12 juillet.
- LOCHARD, Yves. 2000. « La recherche associative a-t-elle des mérites spécifiques ? », dans *La construction des politiques publiques*. Conseil de l'Europe, décembre.

NOBLET, Pascal. 2000. « Les statistiques des associations de solidarité », dans *Les Travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*. Paris, La documentation française : 133-175.

PASSERON, Jean-Claude. 1987. « Attention aux excès de vitesse », *Esprit*, 4 : 129-134.

SIMONET-CUSSET, Maud. 2000. *Les mondes sociaux du « travail citoyen »*. *Sociologie comparative de la pratique bénévole en France et aux États-Unis*. Thèse de doctorat de sociologie de l'Université de Nantes.

SPANOU, Calliope. 1991. *Fonctionnaires et militants. L'administration et les nouveaux mouvements sociaux*. Paris, L'Harmattan.

WRESINSKI, Joseph. 1991. « Une connaissance qui conduise au combat », *Revue Quart Monde*, 140 : 44-52.